



RAPPORT DE L'ARCHIVISTE

DU DÉPARTEMENT

sur le service des archives départementales, communales
et hospitalières



Caen, le 1^{er} juillet 1889.

MONSIEUR LE PRÉFET,

En conformité de l'article 4 du règlement général en date du 6 mars 1843 et de la circulaire ministérielle du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières, du 1^{er} juillet 1888 au 30 juin 1889.

I. — LOCAL

Aucune observation nouvelle à présenter. Je n'ai qu'à reproduire la partie correspondante de mon dernier rapport.

II. — RÉINTÉGRATIONS, DONS ET ACQUISITIONS D'ARCHIVES ANCIENNES

1^o *Réintégrations.* — Il n'a été opéré aucune réintégration pendant le cours de cette année.

2° *Donations.* — De M. du Boscq de Beaumont, propriétaire à Caen, 12 liasses et paquets composés en majeure partie de titres de famille. Ce fonds sera prochainement classé et analysé.

De M. l'abbé Deslandes, curé de Robehomme, 3 liasses et 1 plan provenant du chartrier d'Escoville, complétant ses donations précédentes : Familles de Percaval Suhard, Suhard de Rampan, Canivet de La Rochefosse, d'Agneaux ; Jacques Moreau, chevalier, seigneur de Nassigny, président en la 1^{re} chambre du palais à Paris, patron et châtelain de Beaumont-le-Richard, Englesqueville, Saint-Pierre-du-Mont, Cricqueville, Deux-Jumeaux, Longueville, Saonnet, etc.

De M. de Farcy, de Château-Gontier (Mayenne) :

I. Seigneurie du Buisson, assise à Maltot, appartenant successivement à : nobles hommes Jean de La Court, dont l'un fut vicomte de Caen et un autre maître d'hôtel ordinaire du Roi, et à Louis de La Court, écuyer. Pleds et gage-plèges, de 1601 à 1675. 42 cahiers composés de 623 feuillets, que j'ai fait relier en 2 volumes.

II. Seigneurie de Longraye, appartenant successivement : en 1563, aux enfants sousagés de Richard de La Dangye, en son vivant sieur du lieu (Guillaume, aîné) ; en 1618, à Tanneguy de Vari-gnière, chevalier et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron des Biards ; en 1646, à

François de Varignière ; en 1665, à noble dame Jourdain-Madeleine de Carbonnel, veuve de François de Varignière, marquis de Monfréville, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, tutrice de sa fille ; en 1669, à Bernard de La Guiche, chevalier, comte de Saint-Géran et de La Palisse, seigneur de « Julligny, Chaveroche, « Chezelle, Dompierre, Damigny, Vieuxpont, « Neufville, Le Quesnay, Cabourg, Monferville » et autres lieux ; de 1671 à 1700, à noble dame Françoise-Madeleine-Claude de Varignière, fille et héritière du feu marquis de Monferville, femme, puis veuve de Bernard de La Guiche, seigneur et comte de Saint-Géran, La Palisse et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi ; en 1701, à Louis Gosselin, écuyer, seigneur de Tourville, Noyers, Anisy, Le Quesné et Longraye, conseiller et secrétaire du Roi, et, de 1703 à 1731, à Robert Gosselin, qui, à cette dernière date, est qualifié de chevalier, seigneur et patron « du Quesnay Guesnon, Longrais, Danisy, Méry, Rouville et autres lieux. » Gage-plèges, de 1563 à 1731. 60 cahiers, composés de 1,143 feuillets, que j'ai fait relier en 3 volumes. En outre, aveux et déclarations de ladite seigneurie, procédures entre la comtesse de Saint-Géran et les usagers des tiers de Torteval, etc., au sujet des dégâts commis par les usagers dans les bois du Quesnay et landes de Torteval, 1650-1744, 1 pièce parchemin et 17 pièces papier.

De M. Le Bouteiller, notaire à Caen, un fort sac, ayant formé 16 liasses, de documents des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, concernant la famille Trolley, dont les membres remplirent de nombreuses fonctions de judicature, magistrats et avocats : au XVII^e siècle, Michel Trolley est greffier du bailliage de Condé-sur-Noireau ; au XVIII^e, Louis-François Trolley, sieur de Montraux, est lieutenant particulier civil et criminel de Condé-sur-Noireau, Charles-Tanneguy, lieutenant civil et criminel de la nouvelle haute justice dudit lieu, Bertrand, sieur de Prévaux, bailli de la haute justice de Vassy, etc. D'où de volumineux dossiers de procédures, renfermant des pièces de production plus anciennes, notamment : dixièmes de Beauquay, de 1746, avec rendu à Louis de Rohan, sieur de Guéméné, 1526 (n. s.), etc. Je remarque également le placard de l'« Examen public en droit français » que doit soutenir à Caen, le 5 juillet 1790, dans les écoles du droit canon, Louis-Richard Trolley de Prévaux, licencié ès loix en l'Université de Caen, devant M. de Roussel de La Bérardière, professeur royal du droit français, président, MM. Le Cocq de Biéville, Godefroy, Bayeux et Mâcé-Dumanoir, examinateurs, et autres qui voudront faire cet honneur au répondant. (A Caen, de l'imprimerie de G. Le Roy, seul imprimeur du Roi.) En ce qui concerne l'instruction à Caen, un petit « Rudiment « nouveau contenant les déclinaisons, les conju-

« gaisons et les règles de la concordance », se vendant à Caen, chez Charles Le Baron, marchand libraire, rue Froide-Rue, 1748, malheureusement incomplet, etc., etc.

De M. de Petiville, membre du Conseil général, à Saint-Sever, une liasse de pièces concernant la famille Le Roy de Macey, à joindre à ses précédentes donations.

3^e *Acquisitions.* — Je demande l'autorisation d'imputer sur l'article 2 du Sous-Chapitre IX les acquisitions de pièces qu'il pourrait être intéressant et avantageux de faire pour les Archives.

III. — VERSEMENTS DE PAPIERS ADMINISTRATIFS

Bureaux de la préfecture. 10 versements, 627 articles, paquets, liasses ou registres.

Conseil de préfecture. Comptes de gestion des exercices 1885 et 1886 et arrêtés y relatifs; plus, 3 liasses de correspondance.

Percepteurs. Rôles et journaux à souche de l'arrondissement de Caen pour les années 1885 et 1886.

Trésorerie générale. 921 articles, dont 887 registres.

IV. — VENTE DE PAPIERS INUTILES

Continuation du triage préalable.

V. — CLASSEMENTS

Les classements opérés cette année ont eu pour objet :

Dans la partie antérieure à 1790 : la mise en ordre définitive des fonds inventoriés ;

Pour les archives administratives : 1° le triage des volumineux versements opérés et leur intercalation systématique dans l'ancien fonds ; 2° la préparation de la vente ; 3° la suite du dépouillement de la série L (période révolutionnaire), qui a porté principalement sur les affaires militaires et la justice. 131 liasses, série L, ont été constituées, et les documents étrangers répartis entre différentes séries : 22 liasses placées à la série Q, 23 à la série R, 7 à la série U, etc.

VI. — RÉDACTION DE L'INVENTAIRE

1° Série C. — *Intendance de Caen (suite)*

C. 5292-5898. — Finances. 3° partie. Vingtièmes. Importante collection des rôles des paroisses, donnant, pour la période qui s'étend de 1751 à la Révolution, la liste de tous les habitants et *possédans fonds* ; plusieurs offrent des notices sur le prix des biens et des denrées, la valeur des mesures, l'état de la paroisse, sa situation financière, le

nom du seigneur, les qualités et défauts généraux des habitants ; description topographique générale et particulière, détail du sol, culture des terres, biens ecclésiastiques, communaux, seigneuriaux, etc. Comme les rôles des dixièmes, inventoriés l'an dernier, ils offrent un véritable intérêt, notamment au point de vue économique.

2^e Série E. — *Titres féodaux (suite)*

Baronnie d'Aunay. Art. 477-640. Fonds volumineux, dont voici le cadre sommaire :

E. 477-490. — Barons d'Aunay, de 1400 à 1787. Notice sur la baronnie et les seigneurs depuis le XI^e siècle, « au temps Guillaume dict le Bastard « eu mys la duché de Normendye à son obéissance ». Jourdain de Say et « Luce des Montz de Lanques », sa femme, en 1020 ; leurs fondations pieuses ; leurs descendants ; le connétable Richard du Hommet, etc. — Documents sur les familles Auber, des Essarts, Froulley de Tessé, du Moncel, Patry, de Piédeleu, de Saulx-Tavannes, de Semilly, de Villette. Parmi eux, généalogie de la famille de Froulley depuis 1245 ; succession de Gabriel de Froulley de Tessé, évêque d'Avranches ; services militaires, etc., etc.

E. 491-511. — Procédures, de 1443 à 1784.

E. 512-552. — Comptabilité, rentes, treizièmes, etc., de 1335 à 1790.

E. 553-559. — Pleds et élections de prévôts de la terre, seigneurie et baronnie d'Aunay et du fief Le Roy, assis à Aunay, dépendant de la châtellenie de Condé-sur-Noireau, de 1569 à 1780.

E. 560-640. — Biens et droits sis dans les localités suivantes : Aunay, Saint-Georges-d'Aunay, Arganchy, Balleroy, Baron, Beauquay, Bonne-maison, Condé-sur-Noireau, Courvaudon, Domfront, Épinay-sur-Odon, Estry, Hamars, Longvillers, Mesnil-au-Grain, Ondefontaine, Roucamp, Rouen, St-Aignan-le-Malherbe, St-Front, St-Gabriel, St-Jores, St-Nicolas-de-la-Haie, St-Sauveur-Lendelin, Vire; bois et plans. — De 1211 à 1787.

Baronnie de Creully. — E. 641-910. — Les instructions ministérielles prescrivent de mettre les documents en concordance avec les anciens inventaires. Or, sauf quelques articles (voir E. 770, 771, 772) provenant d'inventaires antérieurs, les documents de la baronnie de Creully se divisent, d'après leur état matériel, en trois parties :

1° Liasses comprises dans l'« inventaire général « des titres de la baronnie de Creully et fiefs y « réunis, fait aux années 1789 et 1790 » (1), coté E. 641.

(1) Ce travail a été rédigé par Bailleul, suivant traité par lui passé avec Lair-Lavallée, fondé de pouvoirs de M. de Montmorency, en date du 19 avril 1789, moyennant 4,200 livres et « deux cents de buches pour lui valloir de chauffe. »

2° Liasses comprises dans l'Inventaire dressé en l'an IV par Quesnot, garde des Archives. Cf. série Q, dossier Montmorency : « Inventaires de
« titres, papiers, notes et renseignemens concer-
« nant la terre, biens et revenus de la cy devant
« baronnie de Creully, ayant appartenu au cy
« devant duc de Montmorency, déclaré émigré,
« lesquels ont été déposés aux archives du district
« de Caen, par le citoyen Quesnot, autorisé à cet
« effet par les administrateurs de département et
« district, suivant les états et inventaires qu'il en
« a dressés en l'année 1793. » Caen, 17 pluviôse
an IV. Les archives avaient été mises sous le scellé à Creully, le 27 octobre 1792, et récolées par l'archiviste Guillaume-François Quesnot le 25 septembre 1793. Les pièces réputées inutiles n'y figurent que sous cette forme : « Relativement à
« sept ou huit cents pièces informes, illisibles et
« étrangères à la propriété des terres de cette
« maison, et qui ne concernent que la féodalité,
« notamment les arrières fiefs, elles ont été dé-
« posées dans un sac et confiées à la municipalité
« de Creully pour en faire l'usage prescrit par la
« loy. »

Il n'en fut intégralement payé que le 20 nivôse an II, et, ce jour, les titres de la baronnie, au nombre de 453 liasses, ainsi que l'inventaire et le papier terrier, furent transférés aux Archives, comme le reconnaît le citoyen Quesnot, garde des Archives du district de Caen.